

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
[sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 DÉCEMBRE 1886

DEMISSION :

Nous avons déjà relevé un symptôme politique dont la gravité n'a point échappé à l'attention publique. Il s'agit du mécontentement profond qui se fait jour dans le parlement au sujet du rôle joué par le Président de la République.

M. Jules Grévy, jusqu'à ce jour, avait observé l'attitude la plus réservée, se bornant à présider le Conseil des ministres et à signer les décrets présidentiels. Aucune initiative, aucun acte, aucune démarche, aucun déplacement de la part de ce chef d'État, de nature à favoriser les intérêts du pays.

M. Grévy semblait avoir pris pour devise : ni régner, ni gouverner. Toute son ambition se résuait en deux mots : laisser dire, laisser faire.

Ce n'était point ainsi que ses prédécesseurs avaient compris leur devoir de Président de la République.

Ministère et Chambres s'accoutumaient fort bien de ce système de gouvernement qui leur laissait entre les mains la direction totale des affaires. La majorité républicaine et les ministères choisis dans son sein, dociles à ses caprices, concentraient, en effet, toutes les prérogatives des pouvoirs législatif et exécutif.

Monsieur Jules Grévy réalisait l'idéal des « rois fainéants ». On se souvient que certains organes radicaux ont souvent déduit de l'inaction du Président, l'inutilité de la première magistrature de la République dont M. Grévy, par une singulière ironie du sort, avait été jadis un fervent partisan.

La dernière crise ministérielle a brusquement dissipé ces illusions du parti républicain à l'égard de M. Grévy. Il a joué, en effet, un tel rôle dans cette crise gouvernementale, on lui a fait jouer un tel rôle que la responsabilité du chef de l'État a été découverte, mise à nu. Les plaintes, les récriminations ont bientôt succédé aux

murmures qui se faisaient entendre dans les couloirs des Chambres.

On s'est demandé d'où provenaient les hésitations du Président de la République, ses lenteurs et son refus de faire appeler à l'Élysée certains politiciens de la gauche dont le rôle influent ou le caractère de chef de groupe justifiaient tout au moins une consultation. Il a semblé aux moins clairvoyants qu'un état de choses anormal existait à l'Élysée.

Comment M. Jules Grévy aurait-il pu secouer sa sénilité pour sortir intempestivement de son inaction prolongée ?

Un écho d'un journal qui appartient à la société Wilson and C^o nous apporte un peu de lumière. On nous apprend, en effet, que le choix de M. Flourens a été dicté par le désir de soustraire le ministère des affaires étrangères à l'influence de la politique du Parlement. M. Jules Grévy aurait-il donc enfin la velléité d'exercer une action personnelle sur la direction de nos affaires étrangères dans les graves circonstances actuelles ? Cela paraît étrange. Alors ?... Nous ne nous arrêtons pas aux suppositions qui ont cours ; mais il nous semble que l'intérêt national ne pourra tolérer une anomalie aussi grave et que la démission de M. Grévy s'imposera avant peu.

La stabilité républicaine nous réserve des surprises. EDMOND ROBERT.

A LA CHAMBRE

Le Sénat a modifié le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires, en supprimant l'article concernant le taux d'intérêt des Caisses d'épargne.

La Chambre, à laquelle M. Dauphin a rapporté avant-hier soir ce projet, l'a renvoyé à la commission du budget.

La commission du budget était d'avis de proposer à la Chambre de maintenir le texte primitivement adopté par elle, et les Chambres s'étaient séparées fort irritées.

Mais la nuit porte conseil. La Chambre, qui s'était couchée très fiévreuse contre le

Sénat, s'est réveillée, nous ne dirons pas toute fraîche et toute rose — elle est de celles qui ont des rides en naissant — mais beaucoup plus calme. Les commissaires du budget sont arrivés au Palais-Bourbon pleins d'idées conciliantes. Se brouiller pour si peu avec leur bon ami le Sénat ? Quelle plaisanterie ! M. Dauphin a été introduit sur ces entrefaites. M. Dauphin, assez fourbu de son début financier au Luxembourg, a trouvé très facile, très simple, sans aucun effet pernicieux possible, le maintien des taux de l'intérêt qu'il déclarait la veille devoir coûter à la France presque autant de millions annuels que la famille Grévy-Wilson. Il a de plus ajouté que le Sénat, en refusant d'insérer dans un projet aussi provisoire que celui des douzièmes un texte définitif de loi, n'avait nullement, suivant lui, voulu empiéter sur les prérogatives budgétaires de la Chambre. Ce qui ne nous paraît pas parfaitement établi. Mais la commission était à l'avance décidée à se contenter de peu, et par 12 voix contre 7 elle a décidé de ratifier les conclusions du Sénat.

M. de Soubeyran n'a pas voulu prolonger le débat, mais il a annoncé qu'au moment de la discussion de la loi organique sur les Caisses d'épargne, il reprendrait l'amendement qu'il a précédemment soutenu devant la Chambre, amendement tendant à concilier l'intérêt du petit déposant avec celui du Trésor.

M. Wilson reproche à M. de Soubeyran d'avoir naguère demandé la réduction du taux d'intérêt.

M. de Soubeyran n'a pas de peine à convaincre M. Wilson de mauvaise foi.

M. Peytral propose de rétablir l'article 8 supprimé par le Sénat.

M. Dauphin dit qu'il s'agit ici d'une simple question d'ajournement.

Les prérogatives budgétaires de la Chambre ne sont pas en jeu.

La discussion est renvoyée à aujourd'hui et les Chambres ne peuvent encore être prorogées.

UN INCIDENT AU SÉNAT

La discussion des douzièmes provisoires a fourni à M. de Gavardie le texte d'un réquisitoire fort véhément contre la politique opportuniste.

Naturellement la gauche a bondi plus d'une fois sous les sarcasmes de l'orateur, et un de ses membres lui ayant crié : assez ! il a riposté avec à-propos : « Oui, assez de la mauvaise République et des mauvais cabinets ! »

M. de Gavardie. — Nous sommes arrivés à ce moment où on se demande s'il ne faudra pas recourir à un sabre. Nous avons besoin d'un homme qui nous sauve des misérables qui nous gouvernent. (Voix nombreuses : à l'ordre ! à l'ordre !)

M. Tolain. — C'est vous qui êtes un misérable.

M. le président. — M. Tolain, je vous rappelle à l'ordre. M. de Gavardie, je vous prie d'expliquer votre pensée.

M. de Gavardie. — Je vous vous dire de qui je parle.

M. le président. — Je vous rappelle à la question.

M. de Gavardie. — J'ai voulu parler de M. Clémenceau et de sa bande.

M. le président. — Je vous rappelle à la question.

M. de Gavardie. — Voilà les hommes qui nous gouvernent et j'ai le droit d'en parler. Ce sont eux qui nous mènent à notre perte.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre pour la seconde fois.

M. de Gavardie arrive à la question diplomatique.

L'orateur blâme l'occupation du Tonkin ; il déplore qu'on ait abandonné le condominium en Egypte, et dit que M. Waddington a compromis tous les intérêts français par sympathie pour l'Angleterre.

Les « frémissements d'armes » de l'autre côté des frontières signalés par M. Clémenceau dans son dernier discours avaient un écho inquiétant avant-hier dans les cou-

51 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

IV

Iriel (c'est par ce nom, sous lequel il se cachait, que nous désignerons désormais Causson) trouva un large boulevard à la place de la vieille et étroite rue où il s'était fait conduire. L'hôtel où il pensait descendre avait disparu. Il en chercha un autre, rue Saint-Jacques, où il s'installa.

Seul, dans la modeste chambre qu'il s'était fait donner au cinquième, il se mit à réfléchir à sa situation. En sentant, dans sa poche, à la place de la bourse bien garnie qu'il avait encore la veille, les quelques louis que Lentague venait de lui donner comme une aumône, il se dit qu'il avait à peine de quoi vivre pendant deux ou trois mois, et qu'il fallait qu'il commençât des recherches sans retard.

Il résolut de se rendre immédiatement rue

d'Enfer. Mais n'allait-il pas être reconnu, arrêté ? Sans doute il était changé : son visage était hâlé par l'air de la mer et le soleil des tropiques ; il avait des rides profondes ; sa barbe et ses cheveux étaient blancs. Cependant, Lentague l'avait bien reconnu au Havre. L'idée lui vint de tenter d'abord une épreuve en se présentant à l'improviste chez quelqu'une de ses connaissances d'autrefois. Il se souvint d'un ancien camarade, Isidore Bastaud, avec lequel il avait été assez intimement lié et qui avait établi au Palais-Royal une boutique d'opticien. Il sortit et se dirigea de ce côté.

La boutique était toujours à la même place, galerie de Valois. Iriel s'approcha de la vitrine, et distingua, à l'intérieur, un homme de quarante-cinq à cinquante ans, assis devant un comptoir, et occupé à ranger et à épousseter des verres de toutes sortes ; il l'examina : c'était bien le Bastaud d'autrefois, mais ridé et vieilli, lui aussi ; et Iriel se convainquit avec plaisir qu'il eût pu passer à côté de lui sans le reconnaître.

Il tourna le bouton de la porte et entra. Le marchand vint à lui et se mit à sa disposition. Iriel déclara que depuis quelque temps sa vue s'affaiblissait, se troublait, qu'il désirait remédier à cela. L'opticien s'approcha, examina ses yeux. C'était l'instant décisif.

— Je vois ce que c'est, dit-il, vous avez un commencement de presbyopie.

Et, sans que rien indiquât qu'il eût le moindre soupçon, il se mit à chercher les verres qui pouvaient correspondre à cette infirmité.

L'épreuve était concluante. Iriel se plut à la prolonger. Il refusa quatre ou cinq échantillons que le marchand lui présentait ; il se posa sous toutes les faces devant lui. Aucune marque de reconnaissance. Enfin, il arrêta son choix sur des conserves d'un bleu tendre, qui l'empêchaient un peu d'y voir, mais dont il se déclara d'autant plus satisfait qu'elles devaient servir à le déguiser. Il les paya et sortit.

Désormais rassuré, il revint vers les quais et se dirigea du côté de la rue d'Enfer. On commençait alors à démolir cette rue pour la continuation du boulevard Saint-Michel. En apercevant de loin la poussière des démolitions, en voyant les moellons et les plâtres tomber, Iriel éprouva un sombre pressentiment : Comment pouvait-il espérer retrouver les traces de sa femme et de son enfant, quand les maisons elles-mêmes disparaissaient ? Peut-être son ancien logement n'était-il plus qu'un amas de décombres.

Il pressa le pas. Non ! la maison était encore intacte, mais évidemment condamnée, près d'être atteinte, et le bruit des pioches et des marteaux retentissait sinistrement autour d'elle.

Il s'arrêta sur le trottoir en face, et leva les yeux au cinquième étage, vers cette terrasse où il s'était

accoudé tant de fois, où si souvent son fils avait joué près de sa mère qui travaillait ! Était-il possible qu'ils fussent toujours là ? Et, au fait, pourquoi non ? Clémence, après un court séjour ailleurs, ne serait-elle pas revenue dans cet appartement, si plein de souvenirs doux et cruels ? Peut-être l'y attendait-elle, peut-être dans un instant serait-il dans ses bras !

Son cœur bondit à cette idée, et les larmes lui vinrent aux yeux. Il jeta un regard sous la porte cochère : le concierge était occupé à balayer le couloir. Il traversa la rue et se dirigea vers lui. Déjà il se disposait à saluer très poliment ; mais il réfléchit que cette contenance humble pourrait sembler suspecte. Il se redressa et, à force de vouloir paraître ferme et impassible, il avait presque l'air arrogant.

Le concierge, en le voyant venir, avait interrompu sa besogne et s'appuyait sur le manche de son balai.

— M^{me} Causson ? demanda Iriel.

— Vous dites ? fit le concierge.

— Je vous demande M^{me} Causson, articula Iriel plus nettement.

— M^{me} Causson ? connais pas ça !

— Cependant elle a dû habiter ici, avec son fils ?

— Puisqu'on vous dit que non !

— Voyons ! rappelez-vous ; il y a peut-être douze, quinze, dix-huit ans.

loirs du Parlement. On attribuait le refus formel de M. de Freycinet de reprendre le pouvoir à des causes toutes extérieures. On parlait de graves imprudences commises.

Notre règle invariable est de garder la réserve la plus grande en ces matières. Mais nous pouvons dire, suivant la si juste pensée de Monsieur le Comte de Paris : « Dieu nous garde des directions de l'armée confiées à des généraux politiques. »

UN RAPPORT

QUE LE GOUVERNEMENT DISSIMULE

Vous ne savez peut-être pas que l'enquête sur la grève de Decazville est terminée, et que le rapport des commissaires est fait.

Il résulte de cette enquête, et le rapport le constate, que la grève de Decazville n'a eu aucun motif, et que les modifications de tarifs qui ont été le prétexte de la suspension de travail n'ont exercé et ne pouvaient exercer aucune influence sur le montant des salaires journaliers, qui dépend de tout autre cause.

Vous ne vous attendiez pas à cette révélation, n'est-ce pas ?

Attendez.

Les conclusions des commissaires enquêteurs sont absolument favorables à l'organisation de la Société des mines de Decazville.

Ce n'est pas tout.

Les ouvriers sont satisfaits des tarifs qu'ils ont atteints avec tant de violence et ils peuvent avec ces tarifs se procurer, à la condition de travailler autant, un salaire non-seulement égal à celui qu'ils gagnaient auparavant, mais même légèrement supérieur.

Il y a encore un autre détail qui n'est pas de mince importance :

C'est l'invitation faite par les ouvriers à M. Blazy de célébrer la Sainte-Barbe avec eux, à ce M. Blazy dont on disait qu'il serait *watriné*, s'il osait retourner sur les mines.

Alors vous vous demandez pourquoi cet assassinat terrible, pourquoi ces souffrances prolongées de toute une population ouvrière, cette désorganisation de l'exploitation de la houille dans un bassin menacé par tant de concurrences intérieures ?

Et vous vous dites :

Tous ces crimes et tous ces attentats à la liberté du travail n'avaient donc, comme tous les gens sensés l'ont toujours affirmé, pas même l'ombre d'un prétexte ?

Telle est la vérité.

Mais alors quoi ?

Eh bien, de l'enquête il ressort clair comme le jour que les mineurs ont souffert pour donner à M. Basly et Camélinat l'occasion de montrer à quel point ils savaient faire du mal et comment ils sacrifiaient le bien du peuple au besoin de faire parler d'eux.

Et pour compléter cette triste histoire, le *Journal des Débats* nous fait la confidence suivante :

« On dit, mais nous ne voulons pas le croire, que, si les conclusions avaient été

différentes, le rapport des commissaires serait aujourd'hui dans toutes les mains. »

AVEU CURIEUX

La querelle des radicaux et du nouveau ministère est entrée dans la filière que nous pourrions appeler la filière des aveux compromettants pour les deux parties. M. Clémenceau et ses amis politiques veulent les réformes, que M. Goblet refuse de réaliser, en alléguant qu'elles ne sont pas mûres et que le pays n'a pas manifesté le désir de les voir appliquer.

Le pays ! répondent les radicaux, l'objection est bien bonne ! Laissez à d'autres cette guitare.

« A-t-on consulté le pays, riposte la Justice, sur l'instruction laïque ? » Jamais. »

L'aveu, pour être dépouillé d'artifice, n'est pas moins précieux à enregistrer.

Ainsi, ces lois scolaires qui sont une atteinte à la liberté des consciences et aux droits des pères de famille, maintenant qu'ils ont réussi à les faire proposer par le gouvernement et voter par les Chambres, les républicains reconnaissent publiquement que le pays ne les avait pas demandées, que le pays n'a pas été consulté sur la question de savoir s'il les voulait !

LA MOBILISATION DES FONCTIONNAIRES

La commission de l'armée a examiné le tableau des fonctionnaires qui, en cas de mobilisation, ne seraient pas appelés sous les drapeaux en raison de leurs fonctions.

Elle a apporté des modifications assez importantes aux tableaux de ces fonctionnaires tel qu'il est présenté dans le projet du général Boulanger.

Elle a supprimé de la catégorie des indisponibles :

Les sous-directeurs, sous-chefs de bureau et sous-inspecteurs des différents ministères ;

Les sous-préfets ;

Les magistrats autres que les procureurs généraux, procureurs de la République et juges d'instruction ;

Les fonctionnaires de l'administration académique et des trois ordres de l'enseignement, supérieur, secondaire et primaire ;

Les ministres des cultes salariés et pourvus d'un emploi rétribué par l'Etat.

Pour le personnel diplomatique, la commission n'a admis comme indisponibles que les agents en fonctions à l'étranger.

La commission a dû entendre hier le général Boulanger pour savoir s'il accepte la disjonction des deux premiers titres du projet relatif au recrutement et aux sous-officiers.

ÉTRANGER

Cologne, 17 décembre.

Par suite des pluies continuelles, la crue du Rhin devient très forte. Les nouvelles

parvenues des environs font appréhender des inondations considérables.

BULGARIE. — On télégraphie de Vienne, 15 décembre, au *Daily-News* :

« Ce matin, l'empereur a été informé de l'offre du trône de Bulgarie faite au prince Ferdinand de Cobourg par la députation bulgare et a répondu en termes précis : « Si les Bulgares choisissent librement le prince de Cobourg, l'empereur donnera avec plaisir son assentiment : mais la candidature ne doit en aucune façon être mise en avant comme autrichienne, et il faudra qu'on sache bien que le prince Ferdinand n'est pas prince de Bulgarie par la volonté de l'Autriche. »

« J'apprends, de source privée, que le prince est en réalité le candidat de la Belgique et de l'Angleterre, et qu'on négocie avec lui depuis quelque temps par l'intermédiaire d'un des jeunes membres de la famille impériale d'Autriche. »

Vienne, 17 décembre.

La Russie n'a pas encore fait connaître ses intentions au sujet de la candidature du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha.

La députation bulgare est partie hier soir pour Berlin.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 décembre.

La physionomie du marché est moins bonne depuis quelques jours et les cours de nos rentes se ressentent un peu de l'incertitude : 3 0/0, 82 85 coupon détaché ; 4 1/2 0/0, 110 15.

De même qu'il était facile de prévoir que les obligations du Crédit Foncier jouiraient promptement de la popularité qu'ont si légitimement acquies les titres de nos Compagnies garanties, nous sommes pleinement autorisés à entrevoir à bref délai pour les obligations 3 0/0 à lots du cours en harmonie avec ceux des obligations à lots de la Ville de Paris et des autres municipalités françaises. Il y a des demandes assez suivies sur l'action qui se négocie à 1,438.

On a demandé l'action de la Société Générale à 475 ; ce cours est encore inférieur à la valeur réelle du titre qui doit arriver très prochainement au cours de 500. Ce niveau est du reste déjà justifié par l'excellente situation de la société qui voit chaque jour accroître son portefeuille. Le bilan mensuel arrêté au 30 novembre mentionne pour le mois une augmentation de 350,000 fr. dans les bénéfices sociaux.

Les ressources particulières dont dispose la police A B de l'Assurance financière et qui reposent sur des garanties spéciales font de ce titre une valeur digne d'attirer l'attention des capitalistes.

L'action de Panama se traite à 422. Le marché des actions de nos chemins de fer est bon. Les obligations atteignent les plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

On lit dans le *Gaulois* :

« On prépare en ce moment, au ministère de la guerre, les nominations et les promotions de fin d'année. Dans l'état-major général, il y aurait une promotion de quatre divisionnaires en remplacement des généraux Lamy, Sempé, Goury, atteints par la limite d'âge, et Loysel, retraité par anticipation, et de sept généraux de brigade, en remplacement des quatre promus et des généraux Bonne, Innocenti et de Noue, passés au cadre de réserve, ce dernier par anticipation. On nous assure que les quatre divisionnaires seront choisis parmi les généraux suivants : de Gestain, Colonieu, Lévy, Pesme (qui ont le plus de chances), Bonie, Philebert, Lonclas, Mathelin et Dordot des Essarts.

« De même les noms mis en avant pour le grade de général de brigade sont ceux-ci : Dans l'infanterie : les colonels Garnier des Garets, du 77^e ; Moulin, du 76^e ; Déadé, du 64^e ; Bertrand, du 30^e ; Périer, sous-directeur au dépôt de la guerre ; Faivre, major de la place de Paris.

« Dans la cavalerie : colonels Gosse de Serlay, du 1^{er} dragons ; Rothviller, du 10^e dragons.

« Dans l'artillerie : Brugère, du 12^e régiment ; Blondel, directeur au ministère.

« Dans le génie : de Polignac, président de la Commission des armes portatives ; Riondel, du 2^e régiment.

« En ce qui concerne les promotions dans la Légion d'honneur, on ne sait encore si on nommera un grand-croix. En cas d'affirmative, celle-ci serait probablement conférée au général Schneegans, commandant l'École de Guerre. On parle également d'élever à la dignité de grand-officier les généraux de division Villette, Japy et L'Hotte, et au cas où l'on disposerait d'une quatrième plaque,

on réserverait cette dernière au général de division Courty. Enfin, parmi les nominations de commandeurs, on met en avant le nom du général comte Friant, divisionnaire, et ceux des généraux de brigade Raisson, Harel et Dumas de Champvallier.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Crue de la Loire

Orléans, 17 décembre, 3 h. 40, soir.
Ingénieur Loire à Sous-Préfet Saumur.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 3^m 60 à Saumur, paraît devoir s'élever à 3^m 75 ; on présume qu'il aura lieu le 18 décembre, vers 40 heures du matin.

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet, COTTINBAU.

Hauteur de la Loire au pont Cessart, aujourd'hui samedi 18, à 4 heures : 3^m 70 ; eaux croissantes. La pluie continue.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR Renouvellement partiel de 1886.

Les élections pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Saumur auront lieu demain dimanche, 19 décembre, deuxième tour de scrutin. Nous engageons vivement M. les électeurs consulaires à ne pas s'abstenir et à aller voter à la Mairie de leur chef-lieu de canton. Les candidats sont :

M. M. EUGÈNE LAMBERT, président.

ERNEST THOREAU, juge.

EUGÈNE COUTARD, juge.

ERNEST MIGNON, juge suppléant.

LOUIS VINSONNEAU, juge suppléant.

Dans la séance d'avant-hier, la Chambre a adopté un projet de loi tendant à autoriser le département des Deux-Sèvres à s'imposer extraordinairement pour la subvention à accorder au chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay.

LE CANTONNEMENT DES TROUPES

Le *Journal officiel* du 9 décembre publie, relativement au cantonnement des troupes, un décret dont nous extrayons les passages suivants :

Les officiers et les fonctionnaires militaires, qui sont logés, à leurs frais, dans leur garnison ou résidence, ne sont tenus de fournir le logement aux troupes qu'autant que le logement qu'ils occupent excède, quant au nombre de pièces, celui qui serait affecté à leur garde ou à leur emploi dans les bâtiments de l'Etat.

Sur l'état des ressources, les maires ne tiennent compte que de la partie du logement qui excède le nombre de pièces affectées au grade ou à l'emploi, après les règlements militaires.

Les défenses de caisses publiques déposées dans leur domicile, les veuves et filles vivant seules et les communautés religieuses de femmes, les officiers et fonctionnaires militaires logés, à leurs frais, dans leur garnison ou résidence, ne sont tenus de fournir le cantonnement que dans les dépendances de leur domicile, qui peuvent être complètement séparées des locaux occupés pour leur usage.

Lorsqu'il y a lieu d'accorder une indemnité pour logement ou cantonnement de troupes, dans les conditions spécifiées par les articles 15, 17 et 18 de la loi sur les réquisitions, et 30, 31 et 32 du présent décret, le taux de l'indemnité est fixé d'après les bases ci-après :

1^o Logement

Par lit d'officier et par nuit, 4
Par lit de sous-officier ou soldat et par nuit, 0 20
Par place de cheval ou mulet, et par nuit, 0 05
(plus le fumier)

2^o Cantonnement

Par homme et par nuit, 0 05
Par cheval ou mulet, le fumier.

LES TABLEAUX D'HONNEUR DE LA GENDARMERIE

Des tableaux d'honneur vont parvenir dans toutes les brigades de gendarmerie

— Que ça ? fit le concierge, excusez !

— Je vous parle sérieusement.

— Eh bien, et moi donc ! puisque je vous dis que nous n'avons pas ici votre particulière. Il y a dix ans que je suis dans la maison. Cherchez ailleurs.

Iriel baissa la tête et fit quelques pas pour sortir. Tout à coup il s'entendit rappeler.

— Comment est-ce que vous appelez cette dame ? demanda le concierge ; M^{me} Causson, je crois ?

— Oui, c'est cela, M^{me} Causson, répondit Iriel, dont le cœur battait d'espoir.

— Et vous dites qu'il y a quinze ou dix-huit ans de ça ?

— Oui, environ, plus ou moins.

— Je me souviens maintenant ; je vois ce que c'est. Le vieux monsieur du troisième en parle assez souvent. C'est la femme du caissier d'une maison de banque, n'est-ce pas, qui s'est sauvé un matin, après avoir mangé la grenouille ?

— En effet... c'est cela, balbutia Iriel d'une voix étranglée.

— Il paraît que cette histoire a fait un joli tapage dans la maison, et que c'était une fière canaille que ce caissier ! Alors, c'est ces gens-là que vous demandez ? Monsieur les connaît ?

— Je les connais indirectement ; je suis créancier, j'avais confié des fonds.

— Ah ! très bien ! vous venez réclamer votre

argent ? Vous vous y prenez un peu tard. Si vous voulez courir après, il est loin votre argent !

— Je sais bien, dit Iriel, que Causson est en fuite.

— Seulement, dit le concierge d'un ton goguenard, vous espériez qu'il serait revenu ici pour vous attendre et se mettre à la disposition de la justice.

— Non ; mais je pensais que sa femme, son enfant...

— Tiens ! vous êtes bon encore, vous ! Qu'est-ce que vous vouliez qu'elle fit ici, dans une maison où elle était connue ? Elle a décampé, elle aussi, et on ne l'a plus revue. Bien sûr qu'elle est allée le rejoindre à l'étranger. Ça devait être convenu d'avance. Maintenant, vous pouvez vous adresser en Angleterre, en Amérique, en Russie. Vous savez, ils ont dû faire du chemin en dix-huit ans.

Il n'y avait évidemment aucun renseignement à tirer de cet homme. Iriel lui tourna le dos. En sortant, il l'entendit murmurer : « Gogo, va !... » et il se réjouit de cette injure.

Il se rendit immédiatement rue Saint-Antoine. Il demanda M. Urbain, graveur sur métaux. On ne sut seulement pas ce qu'il voulait dire : on ne se souvenait pas d'avoir vu dans la maison quelqu'un de ce nom, de cette profession. Rue de Charonne, où Clémenceau avait demeuré quelque temps, même réponse.

(A suivre.)

pour être placés, à défaut de salle d'honneur, dans les bureaux des chefs de brigade.

Ces tableaux sont exécutés avec une perfection de dessin remarquable et sont d'un très bel effet.

L'encadrement est formé par un trophée de drapeaux et d'armes dans le haut, surmonté d'un blason avec cette devise : Honneur et Patrie. De chaque côté, des guirlandes avec ces mots : Courage, Dévouement, Valeur, Discipline. Dans le bas, deux gendarmes représentant l'arme à cheval et l'arme à pied sont en grande tenue de service. Au second plan, on aperçoit dans le lointain un village et sur la route deux gendarmes à cheval en service.

Le fond du tableau donne la liste des principaux bienfaiteurs de l'armée française, de la gendarmerie en particulier, ainsi que l'énumération de leurs bienfaits.

LES PIÈCES CHILIENNES

Il est des personnes qui refusent les pièces de 5 francs suisses, sous prétexte que le tour de la pièce est taillé comme celui des pièces de Chili.

Il est bon d'éclairer le public à cet égard, ce n'est pas parce qu'une pièce est taillée de telle ou telle façon qu'elle perd sa valeur au change : c'est à cause de son titre ; or, les pièces suisses de 5 fr. ne perdent rien au change, alors que les pièces de Chili perdent 4 fr. 25.

La comète Barnard est maintenant visible à l'œil nu, et les amateurs d'astronomie peuvent l'admirer sur le matin dans la partie orientale d'Hercule. Elle est au-dessous et un peu à gauche d'Arcturus, la plus belle étoile de cette portion du ciel ; son noyau a l'éclat d'une étoile de cinquième grandeur, il est accompagné de deux queues : l'une, au nord-ouest, est longue de un degré et demi ; l'autre, à l'ouest, est à peine longue de un demi-degré.

LA LOI SUR LA CHASSE

Nous trouvons dans la nouvelle proposition de loi sur la chasse, adoptée par le Sénat, quelques articles intéressants que nous nous empressons de signaler à nos lecteurs :

« Art. 2. Nul n'aura la faculté de chasser sur la propriété d'autrui, sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants-droit.

« A moins de convention contraire, le propriétaire bailleur conserve le droit de chasse.

« Le droit de chasse sur un terrain indivis ne peut être valablement conféré que par tous les copropriétaires.

« Art. 4. Il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de colporter et d'exporter du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas ouverte.

« L'interdiction de la mise en vente ne sera levée que vingt-quatre heures après l'ouverture de la chasse, elle ne reprendra son effet que quarante-huit heures après la fermeture.

» Art. 5. Le propriétaire aura le droit de recueillir, pour les faire couvrir, les œufs mis à découvert par l'enlèvement des récoltes.

» Art. 7. En cas de perte, le permis de chasse pourra être délivré par duplicata, sans autre frais que le paiement du timbre de la demande.

LES VINS DE TOURAINE

On écrit du département d'Indre-et-Loire :

« Nos vins sont meilleurs qu'on ne le supposait : on a tellement le désir d'avoir de la qualité qu'une moyenne ordinaire jette la perturbation dans les appréciations des viticulteurs. Aujourd'hui que les vins sont capables d'être goûtés, on les examine avec plus de calme et on reconnaît que beaucoup sont marchands. Les prix sont élevés, mais ils finiront par se niveler. »

POITIERS. — Par suite des pluies persistantes, le Cloin et la Boivre prennent des proportions inquiétantes.

Les prairies et les jardins avoisinants sont déjà inondés et l'eau monte toujours avec rapidité.

A Pont Achard, dans la buanderie Bastien, il y a déjà quatre-vingts centimètres d'eau.

Si les pluies continuent, de grands malheurs sont à redouter.

Depuis plusieurs jours, le *Chocolat Menier* est vendu, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 4 fr. 60 c. le 1/2 kil. et 1 1/4 fr. 40 c. le paquet de 1/2 kil. 500 ; — le *Chocolat de la C^e Coloniale*, 2 fr. 20 c. le 1/2 kil., la qualité de 2 fr. 50 c. ; — le *Sucre 1^{er} choix*, 0 fr. 45 c. le 1/2 kil., etc. ; etc.

Faits divers.

UN INVENTEUR. — M. Gragnon, préfet de police, avait reçu une dépêche du parquet de La Rochelle, l'avertissant qu'un individu, nommé Lymour, se rendait à Paris avec l'intention d'avoir avec lui une explication violente.

Mercredi matin, au moment où Lymour débarquait à la gare d'Orléans, il fut cueilli, au passage, par deux agents de la Sûreté qui attendaient son arrivée.

Cet individu est une sorte d'inventeur monomane, qui se croit persécuté et prétend avoir fait de merveilleuses découvertes en électricité. On a saisi sur lui des cartes de visite portant cette inscription :

« Lymour, mécanicien-chimiste, inventeur du clyso pompe à musique pour demi-mondaines ! »

L'inventeur de cet ingénieux instrument, destiné sans doute à opérer une révolution intérieure, a été écroué au Dépôt provisoirement.

On écrit de Périgueux, le 13 décembre :

« Hier, à l'audience du soir, le palais de justice a été le théâtre d'un singulier incident. Un des assistants, nommé Emmanuel

Gauvain, pris soudainement d'un accès de folie furieuse, s'est précipité vers les juges en brandissant un énorme gourdin et en proférant des menaces extraordinaires. Le tribunal a pris peur ; juges et greffiers ont prudemment battu en retraite, pendant que Gauvain frappait à coups redoublés sur tout ce qui était à sa portée. Les gendarmes sont arrivés aussitôt, et il n'en a pas fallu moins de quatre pour maîtriser ce malheureux, qui a été conduit immédiatement à l'hospice. »

AU GRAND-THÉÂTRE DE LYON

On écrit de Lyon, 12 décembre :

« Que vous dirais-je du Grand-Théâtre ? Tout continue à aller de mal en pire. L'acceptation du ténor, M. Jourdain, est une chose faite maintenant, et, quoiqu'elle se soit accomplie non sans une forte opposition, il faut s'en tenir satisfait, car, à l'heure qu'il est, il sera impossible de trouver un ténor passable et M. Jourdain est au moins une doublure suffisante.

» A part cela, rien d'intéressant à signaler, la monotonie règne toujours sur notre première scène, et si ce n'étaient les sifflets, qui sont nombreux, on transformerait sans peine notre Opéra en un vaste dortoir, où pourraient chanter sans témoins les nullités de M. Campo Casso, notre directeur. »

Voilà où l'on en est réduit sur la première scène de la seconde ville de France, avec 350,000 fr. de subvention.

Un grand nombre de personnes nous ont demandé les articles rendant compte de l'Incendie des Magasins à fourrages de l'École de cavalerie.

Nous avons résolu de les réunir en un petit fascicule, au prix de 10 centimes.

On les trouve dès maintenant au bureau du journal, chez M. PAUL GODET, imprimeur-libraire, 4, place du Marché-Noir (au premier), chez MM. MILON, GIRARD, DÉZÉ, GUILLEMÉ, JAVAUD, libraires à Saumur, et au Kiosque, place de la Bilange.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 18 décembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : M. Léon Say ; l'affaire de Châteauvillain ; Le Théâtre illustré ; Les Départements illustrés : Eure-et-Loir ; Le Retour de la Revue. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Bibliographie. — Le monde financier. — Récréations de la famille. — Echecs. — Rébus.

GRAVURES : M. Léon Say, de l'Académie française. — Les Livres illustrés : Foire de Salot-Garmain au XVIII^e siècle. — Grenoble : L'Affaire de Châteauvillain au Palais-de-Justice. — Le Thé-

tre illustré : Opéra-Comique : Egmont. — Les Départements illustrés : Eure-et-Loir : Vues, Sites et Monuments. — Le Retour de la Revue. — Les Livres illustrés. — Echecs. — Rébus. — Récréations de la famille.

L'Épicerie Parisienne

MAISON TARODE

Place de la Poste,

Vient de mettre en vente un grand choix d'articles pour Noël et Jour de l'An, tels que : Crêches, Sabots Jésus, Arbres et diverses fantaisies en cartonnages et porcelaines ;

Articles nouveaux à des prix très-avantageux.

La Maison recommande également ses Bonbons en chocolat extra-fins, Fondants unis et fourrés, Dragées, Pralines, Gâteaux Anglais et Français, Vins fins et Liqueurs.

LE TOUT DE PREMIER CHOIX.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
Le seul guérissant, sans lui rien adjoindre,
Les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 18 décembre,

JOSÉPHINE VENDUE PAR SES SOEURS, opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. P. Ferrier et F. Carré, musique de Victor Roger.

Dimanche 19 décembre,

Le VOYAGE EN CHINE, opéra-comique en 3 actes. Au 2^e acte il y aura une partie de concert.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 19 décembre,

JUAREZ, grand drame en 9 actes.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 20 décembre 1886,

LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes, paroles de Duprez, musique de VERDI.

Distribution :

Rodolphe..... MM. Bailly.
Georges d'Orbel..... Nury.
Le docteur Germon..... Henric.
Le vicomte de Letorière..... Victor.
Le baron..... Piquet.
Le marquis..... Chérisier.
Le domestique..... Tabraise.
Violetta..... M^{mes} Lebac-Espigat.
Clara..... Mersaleix.
Annette..... Sergone.

BOURSE DE PARIS

DU 17 DÉCEMBRE 1886.

Rente 3 0/0..... 82 70
Rente 3 0/0 (nouvelle)..... 83 42
Rente 3 0/0 amortissable..... 86 40
Rente 4 1/2..... 104 50
Rente 4 1/2 (nouvelle)..... 109 90

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA LÉGENDE DES ÉCREVISSÉS

Horreur ! Ce fut un cadavre qui s'allongea sur le sol, un cadavre humain, un cadavre rongé, défiguré, horrible, comme doit l'être un corps que le présidial fait exhumer après plusieurs mois, sur des bruits d'empoisonnement. Et ce cadavre était couvert d'écrevisses, d'énormes écrevisses.

Pétrifiés de saisissement, nous restâmes là, bouche béante, cou tendu, regardant le pêcheur et son appât sinistre.

Le pêcheur, à genoux devant le cadavre et ses paniers rangés à droite et à gauche, se penchait sur la hideuse dépouille, et des deux mains, pour aller plus vite en besogne, détachait les écrevisses qui suçaient tout ce corps fétide... Un corps d'Anglais à n'en pas douter. La lune, un moment, darda en plein ses rayons sur le sombre travailleur et son hideux engin de pêche. Le cadavre n'était plus qu'un informe amas de chair verdâtre retenu avec des liens pour qu'il ne se désagrégât pas ; et, dans cette pourriture qui avait été un homme, le marchand d'écrevisses plongeait des mains cupides, et l'éclair de satisfaction qui illuminait son visage y jetait la férocité de la hyène et le cynisme de Satan.

Nous ne pûmes y tenir plus longtemps et, le cœur soulevé par le dégoût et les yeux encore pleins du répugnant spectacle, nous nous enfûmes de ce lieu diabolique.

Revenu au camp, couché, je ne pus pas fermer l'œil de la nuit. J'eus beau m'enfouir sous mes couvertures, toujours m'apparaissait le tableau du pêcheur et de son cadavre. Harcelé par le cau-

chemar, je me lève et vais sortir de ma tente pour humer à pleins poumons l'air frais du matin, quand le vieux capitaine de malandrins entre chez moi et, se croisant les bras sur la poitrine, s'écrie en me regardant avec une figure toute bouleversée par la rage :

« Ainsi, voilà les écrevisses que nous trouvons si belles, dont, chaque jour, nous régalerions nos ventres. Par Saint-Georges ! m'en voilà assouvi pour le reste de mes jours ! Et que ne l'avons-nous assommé sur place, ce mécréant du diable ?... Il n'eut pas le temps d'achever sa malédiction, le troisième camarade fit irruption sous la tente et continua : — « C'eût été faire plaisir à Satan, car Lucifer lui-même, s'il en avait voulu aux Anglais, n'aurait pas trouvé pareil moyen de leur être désagréable ! Par Azincourt, j'avoue avoir passé une nuit comme je n'en ai point encore passé de ma vie. Le haut-le-cœur ne m'a pas quitté. Ah ! le gueux, le sacrifiant !... »

Tous trois, nous nous morfondimes longtemps en imprécations ; mais ce que nous fîmes de mieux, ce fut le plan d'arrêter le marchand, quand il apparaîtrait avec ses écrevisses, de le conduire au chef du camp, de dévoiler son hideux trafic et de le faire pendre.

Ainsi dit, ainsi fait.

Le marchand parut à son heure accoutumée, avec son même air jovial. Tous trois nous nous dressâmes devant lui, rigides et glacials comme le spectre d'Hamlet. Naturellement il n'y comprit rien. Nous le faisons empoigner par deux vigoureux arbalétriers et nous conduisons le prisonnier sous la tente du chef ; nous étions trois témoins à charge, pas de témoins à décharge ; le prévenu était forcément perdu.

Quand nous eûmes retracé le noir tableau du pêcheur détachant ses écrevisses du cadavre nau-

séabond, le chef se tourna sévère et menaçant vers le marchand et lui cria : « Français, qu'as-tu à dire pour ta défense ; parle. Et d'abord, quel est ce cadavre ? »

L'accusé regarda fièrement son interlocuteur, puis, avec fermeté dans la voix, il laissa tomber lentement de sa bouche ces trois mots : « C'est un Anglais ! »

« Assassiné ! Et par qui ? hurla son juge.

« Par cette main que voilà, répond crânement le pêcheur, et avec une lame que je garde précieusement... car je suis fier d'elle ; elle a poignardé un Anglais, un ravageur de la France ; et, ce jour-là, elle a fait bonne besogne ! »

« Français ! s'écria le chef, les poings serrés et les yeux injectés de sang, pas un mot de plus ou je te tue comme un chien.

Mais le pêcheur, sans s'émouvoir, reprit :

« Tu m'appelles Français ! et tu as raison ! Oui, j'en suis un, et ma défense est dans ce seul mot : Français ! Oui, j'aime ma patrie, et je l'ai servie à ma manière. Un soir, j'ai vu un des vôtres insulter une femme ; il était seul pour attaquer, j'étais seul pour défendre ; nous étions homme contre homme, Français contre Anglais, ennemi contre ennemi, mais j'avais pour moi le bon droit : je protégeais une femme. La lutte ne fut pas de longue durée. L'Anglais était ivre. Je le frappai au cœur ; il roula à terre ; il était mort. J'ai tué, je n'ai pas assassiné ! Ce que j'ai fait du cadavre ? vous le savez : un engin de pêche. Faire manger à nos ennemis des écrevisses nourries de chair humaine, faire manger de l'Anglais aux Anglais, ce fut ma façon à moi de prouver mon patriotisme. Chacun fait ce qu'il peut. Maintenant, je suis votre captif ; faites de moi ce que vous voudrez ; la vie m'importe peu ; j'ai fait mon de voir de bon Français. Dieu saura m'en récompenser.

Et le vaillard, tête haute, attendit son arrêt.

« A la potence ! hurla le chef, à demi suffoqué de colère par l'altitude fière du prisonnier.

Le paysan ne fit aucune résistance ; il suivit le bourreau, sans faiblesse comme sans forfanterie ; mais, en quittant la tente, il couvrit son juge et nous trois d'un de ces profonds regards de mépris sous lesquels on se sent, malgré soi, frémir d'humiliation.

L'exécution eut lieu sans délai, au gibel qui se dressait au nord du camp. Le Français, branché haut et court, expira sans plainte. Son corps fut la proie des corbeaux. »

Ici s'arrête, dans le volume, le récit du capitaine des routiers anglais.

Pour la suite de l'histoire, nous dirons que le ruisseau aux fameuses écrevisses existe encore aujourd'hui, c'est le ruisseau de la Laiterie. Les écrevisses n'y sont plus aussi nombreuses ni aussi grosses qu'au temps de Jehanne la Pucelle, car le cadavre n'a pas toujours duré et nos crustacés ont peu à peu émigré vers d'autres eaux.

Donc, que les gourmets de notre temps se rassurent ! Si cette légende les a un instant refroidis dans leur goût pour les écrevisses, ils peuvent maintenant manger, sans arrière-pensée, la bisque savoureuse et contempler le buisson appétissant, car les écrevisses, fussent-elles même du Saosnois, ont depuis longtemps épuisé leur sinistre pâture.

Enfin, aujourd'hui, le petit ruisseau de la forêt de Perseigne a un aspect riant et pittoresque qui dément toute pensée funèbre ; et si le touriste vient à s'égarer sur ses bords, il n'y trouvera que des idées gracieuses et poétiques.

RAOUL BONNET.

FIN.

MAGASINS DU PRINTEMPS

SAUMUR — 20, Place-Saint-Pierre — SAUMUR (Près la Caisse d'Épargne)

FIN DE SAISON 1886 & ÉTRENNES 1887

Avant l'Inventaire de fin d'année et dans le double but de faciliter à nos Clientes la recherche d'Étrennes utiles et d'écouler rapidement les Marchandises de toutes sortes (VÊTEMENTS POUR DAMES ET ENFANTS — COSTUMES — JUPES DRAPÉES — CHAPEAUX, ETC.) qui ne se sont pas vendues — nous faisons régulièrement dans la seconde quinzaine de Décembre une **GRANDE MISE EN VENTE DE SOLDES.**

Celle que nous avons préparée pour cette année sera d'autant plus intéressante qu'elle comprendra, en dehors des Occasions ordinaires, des Lots très importants de divers Articles qui se sont défraîchis pendant notre Déménagement et les Travaux d'Installation qui l'ont suivi. — Ils seront vendus à partir d'Aujourd'hui et jusqu'au 15 Janvier

AVEC DES RABAIS ÉNORMES

Nous signalons particulièrement de grandes Occasions aux Comptoirs des Fourrures et des Confections.

D'UN ACTE reçu par M^e TESSIER, notaire à Doué (Maine-et-Loire), les 1^{er}, 4 et 7 décembre 1886, sur lequel on lit la mention suivante : « Enregistré à Doué, le 10 décembre 1886, folio 49, verso, cotes 1^{re} et suivantes. Reçu 7 fr. 50 centimes, décimes 1 fr. 88 cent. Total : 9 fr. 38 cent.; 4 fr. 50 (droit d'union); 3 fr. (pouvoir), décimes 1 fr. 88 cent. Signé : MARCHAND ».

Il résulte que : M^{me} ADELE PHELIPON, propriétaire, veuve de M. EUGÈNE-ELIE PRIOU, demeurant à la Durandière, commune de Doué;

M. EUGÈNE-GROGES PRIOU, célibataire majeur, récemment employé de commerce, actuellement propriétaire, demeurant au même lieu,

Ont cédé et abandonné, A leurs créanciers, Tous leurs biens, meubles et immeubles. (832)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques,
DE
Meubles et Marchandises
Par suite de saisie-exécution.

Le MERCREDI 22 DÉCEMBRE 1886, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, dans une maison à Saumur, place de la Bilange, occupée par M. DUGRIP, marchand tailleur.

Il sera vendu :

Armoire, commode, buffet, tables, chaises, comptoir, glaces, pendules, machines à coudre, tableaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, couvertures, rideaux, batterie de cuisine, vaisselle;

Diverses marchandises, comprenant : vêtements confectionnés, étoffes à gilets, un grand nombre de coupes de drap uni et fantaisie de un à quatre mètres, mercerie et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennez.

VENTE DE VINS
PAR ADJUDICATION,
Le 23 décembre 1886, à deux heures,
Au bourg de Grézillé,

A la requête de M. François, sequestre judiciaire des biens de M. PRIOU-CAILLÉAU.

On vendra :

Environ 88 hectolitres de vin rouge non cuvé;

Environ 5 hectolitres 50 litres de vin rouge cuvé;

Environ 5 hectolitres 50 litres de vin blanc;

Et environ 108 litres d'eau-de-vie de marc.

On paiera comptant. (834)

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR

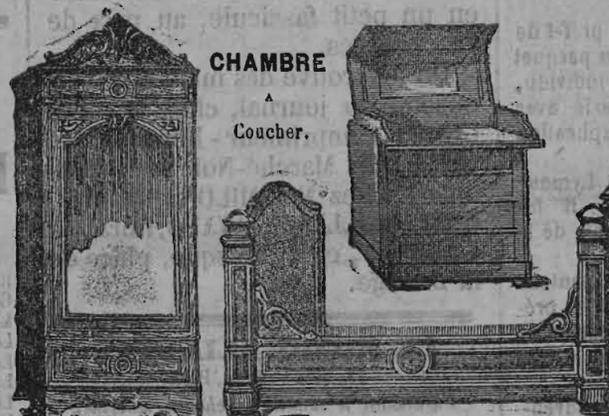
ON DEMANDE un élève en pharmacie. (800)

AU
PALAIS DES MARCHANDS
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79
ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE
Coucher.

MEUBLES DE STYLE
Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures
Literie — Sièges — Tentures
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

LIBRAIRIE JAVAUD
Saumur, rue Saint-Jean, Saumur
Ouverture des Magasins d'Étrennes

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Le dimanche 19 décembre, à une heure,
En l'étude de M^e BRAC,
D'UNE MAISON
AVEC GRAND JARDIN
A Saumur, ancienne route de Tours, 47
Faculté de traiter avant.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
1^o Une MAISON, avec boutique et plusieurs pièces au rez-de-chaussée, 1^{er} étage, 2^e étage, — autre bâtiment, cellier, cour, jardin, — jeu de boules;
2^o Et CINQ CAVES dans le roc, derrière la maison.
Le tout, situé au bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant à M. et M^{me} BERNARD-TÉZÉ, est d'un très-bon revenu.
S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (813)

A VENDRE
1^o 5 hectares de pré, en plusieurs parcelles;
2^o TERRAINS PROPRES À BATIR;
3^o Maisons bourgeoises, avec jardin, écurie et remise, situées à Saumur et dans les environs;
4^o Propriétés de revenu et d'agrément.
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, 5.

A VENDRE
Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :
Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 70 francs;
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (839)

A VENDRE
OU A AFFERMER
UNE MAISON

Située à Villebernier, rue de Launay, Composée de quatre pièces, dont salon, salle à manger, chambres à coucher, servitudes, cuisine, cave et grenier;
JARDIN de 5 ARES, renfermé de murs.
S'adresser à M. VINCELOT, propriétaire à Villebernier. (801)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
Maison et Jardin
Situés rue du Roi-René, n^o 15.
S'adresser à M^{me} veuve PEGRAU, qui l'habite. (787)

A LOUER
DE SUITE
REMISE ET ÉCURIE
Rue des Saulaies.
S'adresser au bureau du journal.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

AVIS
AUX
Propriétaires de Chevaux
Pour guérir promptement :
Selmes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,
EMPLOYEZ
Onguent Souverain de A. PAJOT.
Seule Maison de vente,
L. BONNEAU
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,
SAUMUR.

On trouve en la même maison :
Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais;
Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage;
Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

L'ARMÉE TERRITORIALE
Journal hebdomadaire
Paraissant le Samedi
12, rue Grange-Batelière, Paris
Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.
ABONNEMENTS : 7 fr. Six mois, 12 » Un an.
On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification — Prix modéré.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.